

**REGLEMENTATION DU STATIONNEMENT
JOURNEE MONDIALE CONTRE LA MALADIE D'ALZHEIMER
AA 83 ALZHEIMER AIDANTS VAR
ALLEE JEAN MOULIN – PLACE LUCIEN ARTAUD**

NOUS, Jean-Paul JOSEPH, Maire de Bandol,
VU le code de la route,
VU le code de la voirie routière,
VU le code général des collectivités territoriales,
VU notre arrêté n°6 du 02 Mai 2017 réglementant les stationnements réservés et ses modificatifs,
VU la demande datée du **06 septembre 2018** du Service Animation de la Ville,
CONSIDERANT qu'il nous appartient de prendre toutes les mesures de sécurité et les dispositions nécessaires à l'occasion de cette manifestation.

– A R R E T O N S –

ARTICLE 1° : Pour permettre l'installation de l'association ALZHEIMER-AIDANTS VAR AA83, des restrictions de stationnements sont apportées sur les emplacements réservés aux véhicules des services publics, le stationnement sera interdit sur 2 emplacements :

• **ALLEE JEAN MOULIN :**

LE VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2018 DE 08H00 A 14H00

• **PLACE LUCIEN ARTAUD au droit du CCAS :**

LE VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2018 DE 13H00 A 20H00

ARTICLE 2° : Les services techniques de la ville, sont chargés, de mettre en place les barrières, et les panneaux réglementaires relatifs aux zones d'interdiction de stationnement des véhicules.

ARTICLE 3° : Les véhicules en stationnement en infraction avec le présent arrêté seront, si besoin est, enlevés et mis en fourrière aux frais, risques, et périls de leur propriétaire sur réquisition des services de Police.

ARTICLE 4° : Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulon - 5, rue Racine - BP. 40510 - 83041 TOULON CEDEX 09.

ARTICLE 5° : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commissaire de la Police Nationale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié selon la législation en vigueur.

Fait à Bandol, le **- 7 SEP. 2018**

Jean-Paul JOSEPH,
Maire de Bandol.
Pour le Maire
Conseillère Municipale
Déléguée à la Sécurité
Valérie BOURON



Réf. : AP.